

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

=====

CABINET

=====

SECRETARIAT PERMANENT
DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Juin 2016

Plan d'action ITIE 2016-2018



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
INTRODUCTION.....	4
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR MINIER EN 2015.....	6
I.1. Politique minière.....	6
I.2. Les résultats de l'activité minière	7
I.3. Les défis et innovations du nouveau code minier.....	8
1.3.1. En matière d'optimisation des recettes de l'Etat	8
1.3.2. En matière de développement communautaire	8
1.3.3. En matière de gestion et réhabilitation environnementale	8
1.3.4. En matière de promotion du secteur privé national	9
1.3.5. En matière de bonne gouvernance	9
1.3.6. En matière de sécurisation des sites miniers.....	9
1.3.7. En matière d'encadrement de l'exploitation artisanale.....	10
1.3.8. En matière de gestion de l'activité minière.....	10
II. RAPPEL DES ACQUIS ET INSUFFISANCES DE L'ANNEE 2015.....	10
2.1. Acquis de l'ITIE-Burkina.....	10
2.1.1. Le bon fonctionnement du groupe multipartite.....	11
2.1.2. La production régulière des rapports sur les flux de paiements	12
2.1.3. La publication et la dissémination des rapports dans les régions du Burkina Faso	12
2.1.4. Le démarrage du processus de mise en place des comités locaux de l'ITIE-BF dans les zones minières.....	12
2.2. Insuffisances de l'ITIE-BF.....	12
2.2.1. La non-tenue régulière des sessions du comité de supervision.....	13
2.2.2. La faiblesse des financements de l'ITIE-BF.....	13
2.2.3. Un cadre de travail inadéquat.....	13
2.2.4. La mobilité de certains représentants au comité de pilotage	13
2.2.5. Le faible niveau d'engagement de certaines sociétés minières dans le processus de déclaration	14
2.2.6. Le faible suivi et la faible mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE...	14
2.3. Défis	14
2.3.1. La tenue régulière des sessions du comité de supervision	14
2.3.2. La forte mobilisation des financements de l'ITIE-BF	14
2.3.3. La mise en place d'un cadre de travail adéquat.....	14
2.3.4. L'accroissement de la participation des gouvernements, des entreprises et des OSC.....	15
2.3.5. Le suivi et la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE	15
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	15
3.1. L'octroi des contrats et des licences	15
3.2. Le suivi de la production	15
3.3. La collecte des revenus	15

3.4. La répartition des revenus	16
3.5. La contribution sociale et économique.....	16
IV. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE.....	16
4.1 Suivi par le groupe multipartite	16
4.2. Cadre légal et institutionnel.....	16
4.3. Prospection et production	16
4.4. Collecte des revenus	16
4.5. Attribution des revenus	17
4.6. Dépenses sociales et économiques	17
V. OBJECTIFS POURSUIVIS.....	17
VI. RESULTATS ET PROGRES ENVISAGES	18
VII.COUT ET FINANCEMENT	18
VIII.DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI.....	18
8.1. Mécanisme de mise en œuvre	19
8.2. Mécanisme de suivi.....	19
8.3. Cadre de mesure des résultats.....	19
IX.HYPOTHESES ET RISQUES.....	19
9.1. Hypothèses.....	19
9.2. Risques	19
CONCLUSION.....	20
ANNEXE 1 : MATRICE DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES.....	22
ANNEXE 2 : CADRE DE RESULTATS DU PLAN D’ACTION 2016-2018	32
ANNEXE 3 : CADRE DE MESURE DES RESULTATS.....	36

INTRODUCTION

Pour accroître la transparence dans le secteur minier du Burkina Faso notamment à travers la mise en œuvre de l'ITIE qui est perçue comme une Norme internationale de bonne gouvernance dans le secteur des industries extractives, le Comité de Pilotage de l'ITIE-BF s'est doté d'un plan d'actions 2015. Ce plan d'actions, élaboré suivant les directives de la Norme ITIE intègre des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative du G7 visant à renforcer la transparence prônée par l'ITIE dans les industries extractives.

Le gouvernement a pris la décision en avril 2008, d'enclencher l'adhésion du Burkina Faso à l'ITIE en même temps que l'activité minière commençait à prendre de l'ampleur, afin d'œuvrer efficacement pour que l'exploitation des ressources minières du pays contribue au développement et à la réduction de la pauvreté. Cette décision d'adhérer à l'ITIE vise également à garantir un maximum de transparence dans la gestion des ressources minières ainsi qu'une meilleure communication entre les différents intervenants du secteur minier.

Au bout de cinq (5) années de mise en œuvre du processus ITIE, le Burkina Faso a obtenu le statut de «pays conforme» le 27 février 2013. Tout pays ayant obtenu le statut de «Pays Conforme» à l'ITIE a l'obligation de poursuivre le processus de transparence dans son secteur extractif, suivant les principes et exigences de l'Initiative.

Après l'obtention de la conformité et pour que le processus ITIE contribue véritablement à faire de l'exploitation des ressources minières un facteur de promotion du développement socio-économique des Burkinabè, le Comité de pilotage de l'ITIE-Burkina Faso a jugé utile d'entreprendre des actions visant à consolider les acquis du processus ITIE en vue de maintenir durablement le statut de « pays conforme » du Burkina Faso.

Pour ce faire, le Comité de Pilotage s'est engagé à élargir le champ d'action de l'initiative dans la mesure où jusqu'en mai 2013, la «Transparence» prônée par l'ITIE ne se limitait qu'à l'information des citoyens sur ce que les sociétés extractives versent comme argent aux Etats. Cette limitation du champ d'action de l'ITIE qui ne s'intéressait pas à l'utilisation des revenus tirés de l'industrie extractive ne permettait pas de répondre aux préoccupations des populations.

C'est pourquoi, pour corriger les limites de l'ITIE, il est apparu nécessaire d'œuvrer pour une plus grande transparence à travers l'ITIE ++ qui ambitionne d'aller au-delà des flux financiers entre les entreprises extractives et les Etats, pour prendre désormais en compte toute la chaîne de valeur des industries extractives à savoir :

- la publication des contrats et licences ;
- le suivi et la publication des quantités de production ;
- le suivi des paiements des taxes, impôts et redevances ;

- l'utilisation des recettes provenant de l'industrie extractive ;
- la contribution sociale et économique à travers la protection environnementale et l'amélioration des conditions sociales sur les sites miniers, les investissements durables réalisés au profit des générations futures.

La décision du Comité de Pilotage d'élargir le champ de la transparence a coïncidé avec le lancement de l'Initiative du G7 qui prône tout comme l'ITIE++, l'élargissement de la transparence à l'ensemble du secteur des industries extractives et partant aux secteurs jugés stratégiques pour le développement des pays qui mettent en œuvre l'ITIE.

En effet, les pays du G7 ont lancé en mai 2013 sur proposition de la Grande Bretagne, une initiative visant à accélérer la transparence dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Le Burkina Faso a été retenu parmi ces pays et bénéficie de l'appui de la France (chef de file des partenaires techniques et financiers) depuis 2014 pour initier et mettre en œuvre des activités visant à renforcer la transparence dans plusieurs domaines d'activités, précisément dans le secteur minier.

Cette initiative accélérée du G7 vise à approfondir la transparence et à utiliser le potentiel du secteur minier pour développer des pôles de croissance autour des zones minières, afin d'accroître durablement la contribution de ce secteur au développement économique et social du Burkina Faso. Tout comme l'ITIE, l'Initiative du G7 est avant tout un partenariat entre les autorités burkinabè, la société civile, les communautés et le secteur privé. Elle vise également à mieux sécuriser et à assainir l'exploitation minière y compris l'exploitation à petite échelle ou artisanale pour les rendre durables et plus respectueuses de l'environnement.

A travers cette Initiative du G7, le Burkina Faso a décidé d'avancer vers plus de transparence, d'efficacité, de durabilité, de redevabilité et de sécurité dans le secteur minier par le biais d'un dialogue avec et entre les citoyens. Dans cette perspective, le Gouvernement burkinabè entend relever entre autres deux défis majeurs concernant l'exploitation des ressources non renouvelables du pays :

- le premier défi : assurer la solidarité entre les générations en garantissant que la richesse, aujourd'hui extraite, puisse aussi bénéficier aux générations futures. Pour ce faire, il est envisagé une perception plus efficace des recettes et une gestion structurante des dépenses publiques, par un renforcement des capacités d'action, d'investissement et de contrôle de l'Etat ;
- le deuxième défi : renforcer l'impact du secteur extractif sur le recul de la pauvreté, sur le développement humain et le développement harmonieux de l'ensemble du territoire.

Pour les années à venir, ce défi sera relevé à travers la mise en œuvre de la norme ITIE par la conception et l'exécution d'un plan d'actions ambitieux, déployé sur trois (3) ans et conforme au Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), référentiel de développement économique et social national permettant la définition et la mise en œuvre des actions prioritaires sectorielles et régionales sur la période 2016-2020, basé sur la vision «Burkina 2025», les orientations du programme présidentiel et

prenant en compte les objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les nouveaux domaines émergents.

Il faut noter que cet outil opérationnel de lutte contre la pauvreté vise à permettre au gouvernement de s'attaquer aux problèmes structurels qui sont de trois ordres : les questions de gouvernance, la qualité du capital humain (santé et éducation) et la problématique de la transformation structurelle de l'économie pour la placer sur une trajectoire de croissance forte, durable et inclusive.

Le plan d'action 2016-2018 de l'ITIE conçu et exécuté par le Comité de Pilotage de l'ITIE-BF est un plan d'actions national qui tient compte des exigences de la nouvelle norme de l'ITIE adoptée en février 2016 à Lima. Il intègre également les préoccupations du G7, visant à consolider les objectifs de l'ITIE. C'est un plan d'actions inter ministériel, exécuté sous la coordination du Secrétariat Permanent de l'ITIE. Les activités contenues dans le plan d'actions, précisément en ce qui concerne celles relatives à l'initiative du G7, sont extraites des plans d'actions sectoriels des structures impliquées dans le domaine des industries extractives.

I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR MINIER EN 2015

I.1. Politique minière

Le secteur minier du Burkina Faso a connu dans la dernière décennie, un essor considérable faisant passer l'or au rang de 1er produit d'exportation du pays depuis 2009.

Cependant, la contribution du secteur au développement socio-économique durable du Burkina en général et plus particulièrement des populations riveraines des zones minières reste en deçà des attentes.

La politique minière élaborée en octobre 2013 avait pour vision globale « A l'horizon 2025, le secteur minier du Burkina Faso est compétitif et constitue un véritable levier de développement économique et social durable ».

Pour ce faire, deux orientations stratégiques ont été identifiées. Il s'agit de :

- créer les conditions favorables pour la recherche et l'exploitation rationnelle et durable des ressources minérales ;
- maximiser les retombées de l'exploitation des substances minérales au profit de l'Etat et des collectivités territoriales, en utilisant de façon optimale la contribution du secteur minier à la croissance économique et au développement durable.

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel minier riche et varié dominé par l'exploitation de l'or. Au 31 octobre 2015, on enregistre :

- plus de 1000 titres miniers et autorisations dont 691 permis de recherche,
- 6 grandes mines industrielles d'or en production,
- 1 petite mine d'or en production,
- 1 mine de zinc en production.

En outre, six (06) nouveaux permis d'exploitation dont cinq (05) d'or et un (01) de manganèse ont été accordés entre 2013 et mars 2015.

La production minière industrielle du Burkina Faso a évolué ainsi qu'il suit :

Pour l'or

2009 : 12,5 tonnes
2010 : 23,1 tonnes
2011 : 30,2 tonnes
2012 : 32,6 tonnes
2013 : 32,904 tonnes
2014 : 36,503 tonnes
2015 : 35,719 tonnes ont été exportées au 31/10/2015

Pour le concentré de zinc et de plomb :

2013 : 44 742 tonnes de zinc ;
2014 : 87 039 tonnes de zinc et du concentré de plomb

I.2. Les résultats de l'activité minière

Les recettes directes ont été de 168,04 milliards de FCFA en 2015 contre 168,493 milliards de FCFA en 2014 et 191,40 milliards de FCFA en 2013.

En terme d'emplois directs, les mines industrielles emploient environ 7 000 personnes.

Le code minier de 2003 avait pour objectif essentiel d'attirer les investisseurs. Il a effectivement permis à la faveur de la remontée des cours des métaux précieux amorcée en 2008, un essor sans précédent du secteur minier burkinabè.

A ce jour, six (6) mines d'or et une (1) mine de zinc industrielle sont en production. Six (06) nouveaux permis d'exploitation industrielle dont cinq (05) d'or et un (01) de manganèse ont également été accordés entre 2013 et 2015.

En dépit des résultats appréciables atteints, il est apparu avec la mise en exploitation de ces mines, un certain nombre de préoccupations et de défis relatifs notamment (i) à l'optimisation des recettes de l'Etat, (ii) au développement communautaire, (iii) à la réhabilitation environnementale, (iv) au développement des chaînes de valeur du secteur minier à travers la promotion du secteur privé national, (v) à la gouvernance du secteur minier et (vi) à la sécurisation des sites miniers.

Pour apporter une réponse à ces préoccupations, le Burkina Faso a adopté le 26 juin 2015, un nouveau code minier qui, tout en s'inscrivant dans un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat les sociétés minières et les collectivités locales, est présenté comme un code de développement durable à travers les innovations qu'il apporte.

I.3. Les défis et innovations du nouveau code minier

Les défis

1.3.1. En matière d'optimisation des recettes de l'Etat

Ces défis sont :

- l'alignement du taux de l'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun soit 27,5% ;
- l'affirmation du caractère prioritaire des dividendes de l'État issus de sa participation gratuite de 10% au capital des sociétés d'exploitation industrielle;
- la majoration du taux de la redevance proportionnelle (royalties) sur la production excédentaire des mines;
- l'institution d'une taxe minière proportionnelle sur la valeur des transactions portant sur les titres miniers;
- l'enregistrement des contrats des sous-traitants auprès de l'Administration fiscale.

1.3.2. En matière de développement communautaire

Comme défis on peut relever :

- la création d'un Fonds Minier de Développement Local (FMDL) au profit des régions et des communes, alimenté par 20 % des redevances proportionnelles collectées et 1% du chiffre d'affaires des sociétés d'exploitation minière. Il est prioritairement destiné aux secteurs sociaux et éducatifs ;
- l'implication des collectivités territoriales dans la gestion de l'activité minière ;
- la meilleure définition du contenu de la Responsabilité Sociale des Entreprises minières.

1.3.3. En matière de gestion et réhabilitation environnementale

On peut relever :

- l'institution d'une étude d'impact environnemental pour l'obtention d'un permis d'exploitation semi mécanisée ;
- l'institution d'un audit environnemental tous les deux ans, pour les mines en exploitation ;
- l'institution d'un fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre les produits chimiques prohibés ;
- l'autorisation de l'Autorité nationale de radioprotection et de sûreté nucléaire dans le cas des substances minérales radioactives.

Les innovations

1.3.4. En matière de promotion du secteur privé national

Comme innovations on note :

- l'exigence faite à tout demandeur de permis d'exploitation industrielle, de fournir un plan d'ancrage de l'activité de la société minière à l'économie locale et national, qui indique les liens économiques en amont et en aval avec les entreprises locales ;
- l'exigence faite à tout demandeur de permis d'exploitation industrielle de fournir un plan de formation et de promotion des nationaux dans les sociétés d'exploitation minière ;
- les titulaires de titres miniers ainsi que leurs sous-traitants accordent la préférence aux entreprises burkinabè pour tout contrat de prestation de services ou de fournitures de biens à des conditions équivalentes de prix, de qualité et de délais;
- il est adopté une politique nationale assortie d'une stratégie de développement et de promotion de la fourniture locale au profit du secteur minier. Un décret pris en conseil des ministres fixe les conditions de sa mise en œuvre.

1.3.5. En matière de bonne gouvernance

On relève :

- l'institution d'un rapport annuel conjoint des Ministères en charge des finances et des mines sur l'Etat des contributions au fonds minier de développement local à publier dans la Presse et le Journal officiel ;
- l'institution de rapports annuels soumis à l'adoption des conseils municipaux et régionaux, aux structures de contrôles de l'Etat sur l'usage des ressources de ce fonds minier ;
- l'institution d'un rapport annuel conjoint exhaustif et complet des ministères en charge des mines, de l'environnement et des finances sur l'état des contributions et de gestion du fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine;
- l'interdiction de détenir un intérêt quelconque dans un titre minier ou autorisation par tout agent de l'Administration des mines, les élus locaux et nationaux, les personnalités de l'Etat notamment les membres du Gouvernement et les présidents d'institution.

1.3.6. En matière de sécurisation des sites miniers

Les crises sociopolitiques qu'a connues notre pays en 2011 et en 2015 ont été très éprouvantes pour le secteur minier burkinabè avec l'incendie et le vandalisme de mines semi-mécanisées et industrielles. Face à ce défi sécuritaire, le Gouvernement a pris les dispositions suivantes:

- la mise en place de cadres de concertations régionales des mines et carrières dans les treize (13) régions du pays en vue du dialogue permettant de trouver des solutions amiables aux préoccupations des populations riveraines des mines et des sociétés minières ;
- la création de l'Office Nationale de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM) dans le but de sécuriser les investissements miniers. L'ONASSIM est aujourd'hui opérationnelle et a permis d'obtenir des résultats satisfaisants dans la sécurisation des sites miniers.

1.3.7. En matière d'encadrement de l'exploitation artisanale

Une structure autonome dénommée Agence nationale d'encadrement de l'exploitation artisanale et semi-mécanisée de l'or (ANEEMAS) a été créée en mars 2015 avec pour objectif de former, d'encadrer et de surveiller les activités d'exploitations artisanales et semi-mécanisées de l'or y compris la surveillance environnementale et la restauration des sites dégradés.

1.3.8. En matière de gestion de l'activité minière

On relève :

- l'institution d'un fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre ;
- la suppression des dispositions relatives à la signature de convention minière à la phase de recherche ;
- la possibilité d'attribuer les titres miniers considérés comme éléments d'actif pour l'Etat, par la procédure d'appel à concurrence (exemple de Poura et de Tambao) ;
- la limitation de la durée de vie du permis d'exploitation à la durée de vie de la mine telle qu'établie dans l'étude de faisabilité sans dépasser 20 ans.

Les principaux textes d'application du nouveau code minier (décrets, arrêtés, convention type) sont en cours d'élaboration et prévus pour être adoptés avant fin décembre 2016.

Un nouvel organigramme a été adopté en mars 2015 par le Ministère et a permis d'ériger la Direction du Cadastre Minier en une direction Générale. Aussi, sa modernisation est en cours afin de répondre aux standards internationaux et de garantir le principe de transparence dans l'octroi et la gestion des titres miniers.

II. RAPPEL DES ACQUIS ET INSUFFISANCES DE L'ANNEE 2015

2.1. Acquis de l'ITIE-Burkina

La mise en œuvre de l'ITIE a permis au groupe multipartite d'engranger des acquis dans le cadre de la gouvernance du secteur minier.

2.1.1. Le bon fonctionnement du groupe multipartite

Selon les textes juridiques, le comité de supervision se réunit au moins deux fois dans l'année mais l'année 2015 n'a pas connu la tenue d'une session du comité de supervision.

Par contre, le comité de pilotage qui, juridiquement doit se tenir au moins trois fois par an, a fonctionné normalement et s'est réuni 05 fois au cours de l'année 2015 avec un taux moyen de participation de 82% aux différentes sessions du comité de pilotage.

Au cours de ces réunions :

- des documents ont été examinés tels que :
 - le rapport d'étude sur la propriété réelle des industries extractives au Burkina Faso ;
 - le rapport de l'état de mise en œuvre du plan d'actions de l'Initiative de partenariat accélérée du G7 ;
 - l'examen de la plateforme multi-acteurs d'information et de communication sur le secteur minier (PMIC/SM) ;
 - le rapport d'étude des gaz à effet de serre ;
 - le rapport sur l'étude de cadrage du 5ème rapport ITIE relative l'année 2013.
- plusieurs décisions ont été prises,
- des documents ont été adoptés ou validés dont :
 - le plan d'action 2015 de l'ITIE-BF ;
 - le règlement intérieur du Comité de Pilotage de l'ITIE-BF ;
 - les TDR relatifs à l'élaboration des rapports ITIE couvrant 2013 et 2014 ;
 - l'arrêté portant création de comités locaux ITIE;
 - le rapport administratif 2014 de l'ITIE/BF ;
 - le rapport de l'étude pour la détermination des informations sur le secteur minier à diffuser par un système informatisé et pour l'élaboration des TDR pour la conception et la mise en place de ce système informatisé ;
 - le rapport annuel 2014 et du premier semestre 2015 du plan d'actions du partenariat G7-Burkina Faso ;
 - le compte rendu de la 9ème session extraordinaire de l'année 2014 du comité de pilotage;
 - le compte rendu de la 1ère session ordinaire de l'année 2015 du comité de pilotage ;
 - le compte rendu de la 2ème session ordinaire de l'année 2015 du comité de pilotage;

- le compte rendu de la 3ème session ordinaire de l'année 2015 du Comité de pilotage ;
- le compte rendu de la 4ème session de l'année 2015 du comité de pilotage.

Le rapport sur les flux de paiements et de recettes portant sur 2012 a été présenté aux populations de 14 localités minières et à Bobo-Dioulasso et les membres du groupe multipartite y ont pris part de même qu'à la tournée musicale qui a été l'occasion de faire des concerts sur l'ITIE et de distribuer des CD et cassettes contenant le chant ITIE aux populations.

Les membres du groupe multipartite ont, de même participé régulièrement aux différents travaux de réflexion organisés par le Secrétariat permanent de l'ITIE dont l'élaboration de la plateforme d'information et de communication, l'élaboration du plan d'actions, ...

Malgré le non fonctionnement du comité de supervision, le comité de pilotage a bien fonctionné tout au long de l'année 2015 et la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso a permis au groupe multipartite d'enregistrer des acquis dans le cadre de la gouvernance du secteur minier.

2.1.2. La production régulière des rapports sur les flux de paiements

Le rapport sur les flux de paiements et de recettes portant sur 2013 a été élaboré et publié après ceux de 2008-2009, 2010, 2011 et 2012. Il est le 5ème rapport ITIE du Burkina Faso.

2.1.3. La publication et la dissémination des rapports dans les régions du Burkina Faso

Le rapport sur les flux de paiements et de recettes portant sur 2012 a été présenté aux populations de 14 localités minières et à Bobo-Dioulasso, comme souligné plus haut.

La tournée de dissémination du rapport ITIE a touché 460 personnes ; elle s'est déroulée en même temps qu'une tournée musicale qui a été l'occasion de faire des concerts sur l'ITIE et de distribuer des CD et cassettes contenant le chant ITIE aux populations.

2.1.4. Le démarrage du processus de mise en place des comités locaux de l'ITIE-BF dans les zones minières

Un projet de texte relatif à la création de comités locaux ITIE a été élaboré et est en attente de signature.

2.2. Insuffisances de l'ITIE-BF

L'ITIE Burkina Faso, malgré les progrès enregistrés est soumise à des contraintes liées à des insuffisances d'ordre organisationnel, institutionnel, matériel et financier

2.2.1. La non-tenue régulière des sessions du comité de supervision

Aucune session du comité de supervision n'a pu se tenir au cours de l'année 2015.

2.2.2. La faiblesse des financements de l'ITIE-BF

Le secrétariat permanent de l'ITIE ne dispose pas de financements suffisants pour la mise en œuvre de toutes ses activités et l'atteinte des objectifs fixés dans son programme d'activités.

Ainsi, le budget moyen du SP-ITIE sur les cinq dernières années (2009-2014) en termes de contribution de l'Etat était de cent huit millions trois cent quarante-trois mille quatre cent (108 343 400) FCFA alors que le besoin en financement du SP-ITIE s'élevait en moyenne à trois cent soixante-neuf millions trois cent quatre dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (369 397 490) FCFA.

2.2.3. Un cadre de travail inadéquat

Le secrétariat permanent de l'ITIE dispose d'un local composé de quatre bureaux exigus pour cinq cadres, situé dans un quartier bruyant de la ville de Ouagadougou.

Cela ne favorise pas un climat agréable de travail.

Le régime juridique hybride applicable au personnel du secrétariat permanent de l'ITIE n'est pas de nature à favoriser une efficacité dans l'exécution des tâches dévolues au personnel. En effet, en plus des missions de l'ITIE, le personnel réduit du SP-ITIE soumis au régime de droit public est aussi employé à d'autres tâches du MINEFID. Ils ne peuvent se consacrer uniquement aux missions de l'ITIE.

Compte tenu des missions assignées au Secrétariat permanent, le personnel réduit a du mal à assumer correctement ses tâches.

2.2.4. La mobilité de certains représentants au comité de pilotage

Dans la composante gouvernement du comité de pilotage, il y a fréquemment des changements dus au fait que le choix d'une personne pour être membre du comité de pilotage tient au fait qu'il occupe un poste donné.

Par conséquent, lorsqu'intervient une nouvelle nomination à ce poste, il y'a la nécessité de renforcer ses capacités pour lui permettre de comprendre l'ITIE et jouer correctement sa partition,, ce qui n'est pas une évidence compte tenu des moyens limités du secrétariat permanent de l'ITIE.

Le manque de connaissance du processus ITIE par le nouveau membre ne lui permet de bien jouer sa partition et empiète sur la mise en œuvre de l'Initiative.

2.2.5. Le faible niveau d'engagement de certaines sociétés minières dans le processus de déclaration

L'ITIE ne fait pas l'objet d'une loi consacrée spécifiquement à la transparence dans les industries extractives de sorte à en faire une obligation pour tous les partenaires concernés par les industries extractives à savoir les gouvernants et les sociétés minières.

Le code minier exprime la volonté du Burkina Faso d'aller vers la transparence à travers la mise en œuvre de l'ITIE mais ne définit pas un régime juridique propre à l'ITIE qui prend en compte la chaîne des valeurs définie dans la Norme ITIE.

Par conséquent on note la faible collaboration de certaines entreprises minières lors de la collecte des informations pour l'élaboration des rapports, en l'occurrence les Comptoirs d'achat de métaux précieux.

2.2.6. Le faible suivi et la faible mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE

Chaque rapport ITIE, de par les difficultés rencontrées lors de son élaboration met en exergue les failles de notre système de gouvernance qui donnent lieu à des recommandations qui devraient en principe aboutir à des réformes.

Cependant, il ressort du dernier rapport ITIE-BF portant sur 2013 que certaines recommandations issues des rapports ITIE précédents ne sont pas mises en œuvre.

2.3. Défis

Pour mettre en œuvre de façon optimale la norme ITIE, un certain nombre de défis doivent être relevés par l'ITIE Burkina Faso sur la période 2016-2018.

Ce sont :

2.3.1. La tenue régulière des sessions du comité de supervision

Le comité de supervision sera redynamisé pour son fonctionnement effectif. Compte tenu de la nouveauté de la plupart des membres du comité de supervision, il sera procédé au Renforcement de ses capacités et à la Sensibilisation de ses membres sur l'ITIE pour sa plus grande implication dans la mise en œuvre de l'Initiative.

2.3.2. La forte mobilisation des financements de l'ITIE-BF

La mise en œuvre de l'ITIE exige une forte mobilisation des financements. Des activités de plaidoyer seront menées auprès du gouvernement et auprès de partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de fonds qui permettront le financement des activités de l'ITIE-BF.

2.3.3. La mise en place d'un cadre de travail adéquat

Le bon fonctionnement du secrétariat permanent de l'ITIE exige un local adapté à la taille du personnel et un bon renforcement de capacités en moyens humains et matériels dont l'acquisition de bus et de véhicules 4x4 et pour le déplacement interne.

2.3.4. L'accroissement de la participation des gouvernements, des entreprises et des OSC

Les évolutions récentes des orientations politiques et économiques du pays, du code minier et de la Norme ITIE exigent une mise à niveau régulière des capacités des membres du comité de pilotage pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE.

La sensibilisation et la formation des sociétés minières s'avèrent importantes pour un meilleur engagement des sociétés minières dans le processus de déclaration.

2.3.5. Le suivi et la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE

Un système de suivi des recommandations sera mis en place pour suivre la mise en œuvre effective des recommandations afin de faire de l'ITIE un outil de réformes. A partir des recommandations des rapports ITIE :

- une feuille de route sera élaborée et rendue disponible en 2017 pour assurer l'identification et la publication des propriétaires réels des sociétés extractives ;
- des actions seront menées pour assurer l'intégration de l'ITIE dans le système de gouvernance de notre pays.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Afin de renforcer la transparence dans le secteur minier cinq (05) orientations stratégiques sont définis sur la période 2016-2018. Ces orientations sont basées sur les axes de la chaîne de valeurs de l'ITIE à savoir :

3.1. L'octroi des contrats et des licences

L'ITIE exige la divulgation liée aux règles régissant la gestion du secteur extractif permettant aux parties prenantes de comprendre les lois et procédures pour l'octroi de droits de production et d'exploration des ressources minières, le cadre juridique, réglementaire et contractuel s'appliquant au secteur extractif et les responsabilités institutionnelles de l'Etat dans la gestion du secteur.

3.2. Le suivi de la production

L'ITIE exige la divulgation d'informations liées à l'exploration et à la production des ressources minières, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur extractif.

3.3. La collecte des revenus

L'ITIE exige une réconciliation exhaustive des paiements des entreprises et des revenus de l'Etat provenant des industries extractives. Comprendre les paiements des entreprises et les revenus de l'Etat peut permettre d'informer par le débat public, à propos de la gouvernance dans les industries extractives.

3.4. La répartition des revenus

L'ITIE exige la divulgation d'informations liées à l'attribution des revenus, permettant aux parties prenantes de comprendre comment les revenus sont inscrits dans les budgets nationaux et le cas échéant infranationaux, ainsi que de retracer les dépenses sociales par entreprise.

3.5. La contribution sociale et économique

L'ITIE exige la divulgation d'informations liées aux dépenses sociales et à l'impact du secteur extractif sur l'économie, permettant d'aider les parties prenantes à évaluer dans quelle mesure le secteur extractif donne lieu aux résultats sociaux et économiques.

IV. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de l'ITIE sur la période 2016-2018 se fera suivant des actions en lien avec les exigences de l'ITIE. Les actions à mettre en œuvre sont réparties ainsi qu'il suit :

4.1 Suivi par le groupe multipartite

Il s'agira de restructurer les outils de pilotage de l'ITIE, de tenir régulièrement les rencontres du groupe multipartite (GMP), de faire adopter une loi ITIE, de décentraliser l'ITIE dans les localités minières et de renforcer les capacités des acteurs sur le nouveau code minier, la norme ITIE de 2016, la RSE, les procédures de passation de marchés et de sélection des consultants, les procédures de certification des comptes budgétaires de l'Etat.

4.2. Cadre légal et institutionnel

Il s'agira de faire connaître et suivre les conventions minières par les populations à travers leur publication en ligne et la tenue d'échanges sur les conventions, la production régulière de rapports de suivi des conventions, et de renforcer les capacités des acteurs sur le nouveau code minier, la norme ITIE de 2016 et en matière de suivi du respect des conventions minières, de renforcer les capacités des membres de l'administration en techniques de négociations de conventions minières entre l'Etat et les sociétés minières.

4.3. Prospection et production

Il s'agira d'informer les acteurs sur la prospection et la production minière à travers la production et diffusion d'un documentaire y relatif et l'organisation d'ateliers d'informations et d'échanges sur le sujet.

4.4. Collecte des revenus

Il s'agira d'améliorer la qualité des rapports ITIE de même que le niveau de revenus issus du secteur minier et de renforcer les capacités des acteurs à travers des ateliers d'informations et d'échanges sur les taxes et redevances minières.

4.5. Attribution des revenus

Il s'agira de faire connaître aux populations l'utilisation qui est faite des revenus issus du secteur minier et de renforcer les capacités des acteurs en matière de transferts des revenus miniers aux collectivités territoriales à travers des ateliers d'information et d'échanges.

4.6. Dépenses sociales et économiques

Il s'agira de divulguer les informations relatives à la contribution sociale du secteur minier et de vulgariser tous les rapports existants sur l'utilisation et la gestion des différents fonds prévus par le code minier, les informations relatives à la protection environnementale et l'amélioration des conditions de vie des populations, les investissements durables réalisés au profit des générations futures.

V. OBJECTIFS POURSUIVIS

La mise en œuvre des actions passe par la poursuite des objectifs opérationnels définis en fonction des exigences à savoir :

- assurer le fonctionnement du groupe multipartite ;
- améliorer la transparence en matière de gestion des autorisations et titres miniers ;
- renforcer la transparence à travers le suivi de la production minière ;
- déterminer la contribution du secteur minier dans la mobilisation des recettes propres de l'Etat ;
- rendre compte de l'utilisation des revenus ;
- améliorer les conditions de vie des populations.

VI. RESULTATS ET PROGRES ENVISAGES

La mise en œuvre du plan d'actions permettra d'atteindre des résultats de développement illustratifs des changements opérés sur la période 2016-2018. Parmi ces résultats, on dénombre les résultats par exigence de la norme ITIE comme suit :

Exigence	Résultats attendus
Exigence 1	Fonctionnement optimal du GMP de l'ITIE-Burkina
Exigence 2	Publication des contrats et licences
Exigence 3	Suivi et publication des quantités de production
Exigence 4	le suivi des paiements des taxes, impôts et redevances
Exigence 5	Traçabilité de l'utilisation des recettes provenant de l'industrie extractive
Exigence 6	Protection environnementale et amélioration des conditions de vie des populations
Exigence 7	Engagement des parties prenantes dans la gouvernance du secteur extractif

Un cadre de résultats détaillé sera élaboré pour prendre en compte les attentes du groupe multipartite.

VII.COUT ET FINANCEMENT

Le plan d'actions triennal nécessite des moyens humains, matériels et financiers estimé à hauteur de deux milliards cent cinquante neuf millions neuf cent quatre vingt neuf mille neuf cent quatre vingt dix huit (2 159 989 998) FCFA.

Les sources de financement sont diverses et réparties comme suit :

- Budget national : 10,58 %
- Banque mondiale : 18,33.%
- Ambassade de France : 04,09%

Pour couvrir le financement du plan d'action, 67 % du financement sont à rechercher auprès de partenaires au développement. Des actions seront prises pour mobiliser les ressources.

VIII.DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

La mise en œuvre et le suivi du plan d'action se fera à travers un mécanisme de mise en œuvre et un mécanisme de suivi (voir tableaux ci-dessous).

8.1. Mécanisme de mise en œuvre

Le plan d'actions sera mis en œuvre par tranche annuelle par le SP-ITIE, les OSC, l'administration, la chambre des mines et les sociétés minières.

Le SP-ITIE sera chargé du pilotage des activités. (Voir Matrice du plan d'actions triennal)

8.2. Mécanisme de suivi

Le suivi sera assuré par le SP-ITIE et le GMP.

Le SP-ITIE produira des rapports trimestriels qui seront soumis semestriellement au comité de pilotage pour amendement et adoption.

8.3. Cadre de mesure des résultats

En outre un cadre de mesure des résultats est produit afin de suivre les effets et les impacts afin de suivre la mise en œuvre du plan d'actions.

La performance dans l'atteinte des résultats est rapportée dans le rapport annuel d'avancement de l'ITIE.

IX.HYPOTHESES ET RISQUES

Un certain nombre d'hypothèses et risques influent sur l'atteinte des résultats escomptés dans la mise en œuvre du plan d'action.

9.1. Hypothèses

L'atteinte des résultats pourrait être favorisée par des facteurs favorables tels que :

- la volonté politique des nouvelles autorités du Burkina Faso ;
- la forte adhésion des acteurs ;
- la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières au profit de l'ITIE-Burkina Faso.

9.2. Risques

Les risques majeurs susceptibles de compromettre l'atteinte des résultats sont essentiellement :

- l'instabilité politique ;
- la corruption ;
- l'insuffisance ou l'inadéquation des ressources humaines, matérielles et financières.

CONCLUSION

La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), document d'orientation de référence en matière de politiques et stratégies de développement du Burkina Faso, accorde une place de choix au secteur minier.

L'option du Gouvernement étant de faire du secteur minier, un véritable levier de développement socio-économique durable de notre pays.

Le nouveau dispositif législatif et réglementaire qui se met en place à partir du code minier de 2015 permettra sans doute de tendre vers cet objectif de promotion d'un développement minier durable dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat, les sociétés minières et les collectivités locales; gage d'une exploitation minière participative et apaisée.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence /ITIE	Programmat ion Physique				Programmation Financière			Total PAP 2016-2018	Source de Financement	Indicateur de rattachement	Structures responsables
			2016	2017	2018	2016	2017	2018					
			T	T	T	T	T	T					
1	Axe 1 : Implication du GMP dans la mise en œuvre de la Norme au BF	Exigence 1					74 457 000	12 500 000	6 500 000	93 457 000			
1.1	Objectif 1 : Assurer le fonctionnement du GMP										IP2, IP3, IP4, IP5, IP6		
1.1.1.	Action 1.1 : Tenir les rencontres						9 000 000	6 500 000	6 500 000	22 000 000			
1.1.1.1	Restructurer sur le plan institutionnel des outils de pilotage et de supervision de l'ITIE Burkina Faso		X	X	X	X	2 500 000	-	-	2 500 000	Ambassade de France	SP-ITIE ,GMP	
1.1.1.2	Organiser 09 sessions ordinaires du Comité de Pilotage		X	X	X	X	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	Ambassade de France	SP-ITIE	
1.1.1.3	Organiser 03 sessions ordinaires du Comité de Supervision		X	X	X	X	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000	A rechercher	SP-ITIE	
1.2.1	Action 1.2: Légiférer sur l'ITIE						18 500 000	-	-	18 500 000			
1.2.1.1	Réaliser une étude diagnostique sur les obstacles juridiques, institutionnels et financiers dans la mise en œuvre de l'ITIE-BF		X				10 000 000	-	-	10 000 000	Ambassade de France	SP-ITIE	
1.2.1.2	Elaborer un avant-projet de loi ITIE-BF		X				5 000 000	-	-	5 000 000	Ambassade de France	SP-ITIE	
1.2.1.3	Valider l'étude diagnostique sur les obstacles juridiques, institutionnels et financiers dans la mise en œuvre de l'ITIE-BF et l'avant-projet de loi ITIE-BF			X			1 500 000	-	-	1 500 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	SP-ITIE ,GMP	
1.2.1.4	Elaborer les avant projets des textes d'application de la loi sur l'ITIE			X	X		500 000	-	-	500 000	A rechercher (BE)	SP-ITIE	

1.2.1.5	Adopter les avant projet de textes d'application de la loi sur l'ITIE en comité de pilotage de l'ITIE				X				1 500 000	-	-	1 500 000	Budget de l'Etat		SP-ITIE ,GMP
1.3.1	Action 1.3: Décentraliser l'ITIE dans les localités minières								32 000 000	6 000 000	-	38 000 000			
1.3.1.1	Mettre en place les comités locaux de l'ITIE-BF dans les communes abritant les mines				X	X	X		22 000 000	-	-	22 000 000	Ambassade de France(convention 1166)	Nombre de comités mis en place	SP-ITIE
1.3.1.2	Acquérir des ordinateurs de bureaux, des imprimantes et photocopieurs pour assurer le fonctionnement des comités locaux				X	X			10 000 000	6 000 000	-	16 000 000	Ambassade de France + PADSEM	Disponibilité du matériel	SP-ITIE, PTF
1.4.1	Action 1.4: Renforcer les capacités du GMP								14 957 000	-	-	14 957 000			
1.4.1.1	Participer aux rencontres internationales de l'ITIE				X		X	X	pm	pm	pm	-	ITIE International	Nombre de rencontres	SP-ITIE ,GMP
1.4.1.2	Organiser une session de formation sur les questions minières et la norme ITIE au profit des membres du comité de pilotage de l'ITIE-BF						X		4 150 000	-	-	4 150 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	Tenue de la formation	SP-ITIE
1.4.1.3	Organiser un atelier de formation des journalistes et des membres du Comité de Pilotage de l'ITIE sur le nouveau code minier et ses implications						X		3 075 000	-	-	3 075 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	Tenue de la formation	SP-ITIE
1.4.1.4	Organiser un atelier de formation des acteurs sur la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur minier				X				7 732 000	-	-	7 732 000	Ambassade de France(convention 1166)	Tenue de la formation	SP-ITIE
2	Axe 2 : Attribution des autorisations et titres miniers	Exigence 2							57 000 000	104 000 000	39 000 000	200 000 000			
2.1	Objectif 2.1 : Améliorer la transparence en matière de gestion des autorisations et titres miniers													IP7,IP8,IP9,IP10	
2.1.1.	Action 2.1.1 : Publier les conventions minières								7 000 000	6 000 000	6 000 000	19 000 000			
2.1.1.1	Créer un lien entre le site web de l'ITIE-BF et le site du JO pour suivre la publication des conventions et licences								1 000 000	-	-	1 000 000	Budget de l'Etat		SP-ITIE
2.1.1.2	Publier les conventions minières, les contrats PPP et les cahiers de charges sur le site web de l'ITIE...					X	X		1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	A rechercher		Secrétariat permanent

2.1.1.3	Organiser 09 rencontres de présentations des conventions minières sur 09 sites miniers				X	X	X			5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	A rechercher		ORCADE
2.1.2.	Action 2. 1.2: Suivre les conventions minières									50 000 000	3 000 000	3 000 000	56 000 000			
2.1.2.1	Produire et publier un rapport annuel sur les attributions des autorisations et titres miniers				X	X	X				3 000 000	3 000 000	6 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP, GMP
2.1.2.2	Elaborer une feuille de route relative à la divulgation de la propriété réelle				X	X				-	-	-	-	PM		SP, GMP
2.1.2.3	Réaliser un audit sur le respect des conventions minières									50 000 000	-	-	50 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP-ITIE
2.1.2.4	Créer une commission d'octroi des autorisations et titres miniers				X	X	X			-	-	-	-	PM		MMCE
2.1.3.	Action 2.1.3 : Renforcer les capacités des acteurs									-	95 000 000	30 000 000	125 000 000			
2.1.3.1	Former les agents de l'administration des mines en techniques de négociation des conventions minières										15 000 000	-	15 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP, MMCE
2.1.3.1	Organiser quinze ateliers d'information et d'échanges avec les populations sur la négociation des conventions minières entre l'Etat et les sociétés minières dans les quinze zones minières						X				45 000 000	-	45 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP, MMCE
2.1.3.2	Organiser treize ateliers d'information et d'échanges sur le processus d'octroi des autorisations d'exploitations semi-mécanisée et artisanale au profit exploitants artisanaux des treize régions						X	X			35 000 000	30 000 000	65 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP, MMCE
2.1.4.										-	-	-	-			
3	Axe 3 : Suivi de la production	Exigence 3								-	40 000 000	20 000 000	60 000 000			
3.1	Objectif 3. 1 : Renforcer la transparence à travers le suivi de la production minière														IP11,IP12,IP13	
3.1.1	Action 3. 1.1 : Renforcer les capacités des populations en matière de suivi de production									-	40 000 000	20 000 000	60 000 000			
3.1.1.1	Organiser quinze ateliers d'information et d'échanges sur les taxes et redevances minières dans les quinze zones minières						X	X			25 000 000	20 000 000	45 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP, MMCE

3.1.1.2	Traduire en six langues nationales ,éditer et vulgariser une brochure sur les taxes et redevances applicables au secteur minier					X				15 000 000	-	15 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP,MMCE,OSC
												-			
												-			
3.1.2										-	-	-	-		
												-			
												-			
												-			
4	Axe 4 : Collecte des revenus	Exigence 4								126 650 000	108 000 000	89 650 000	324 300 000		
4.1	Objectif 4.1 : Déterminer la contribution du secteur minier dans la mobilisation des recettes propres de l'Etat													IP14,IP15,IP16,IP17	
4.1.1.	Action 4.1.1 : Améliorer la qualité des rapports ITIE									126 650 000	63 000 000	64 650 000	254 300 000		
4.1.1.1	Organiser un atelier de réflexion sur la prise en compte de tous les paiements du secteur minier dans les rapports ITIE		X							5 000 000	-	-	5 000 000	PADSEM	SP-ITIE
4.1.1.2	Elaborer les études de cadrage et les rapports ITIE-BF portant sur 2014, 2015, 2016 et 2017			X	X		X			120 000 000	60 000 000	60 000 000	240 000 000	PADSEM + BUDGET DE L'ETAT	SP-ITIE,GMP
4.1.1.3	Former les acteurs chargés de remplir les formulaires de déclarations des paiements et des revenus									1 650 000	-	1 650 000	3 300 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	SP-ITIE
4.1.1.4	Produire l'annuaire statistique et le tableau de bord des flux de paiements 2010-2015			X						-	-	-	-	PM	SP-ITIE
4.1.1.5	Produire et diffuser annuellement un rapport sur le transfert des ressources minières aux collectivités territoriales					X	X			-	3 000 000	3 000 000	6 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	SP,GMP,MMCE
4.1.1.6	Prendre en compte dans la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales des lignes spécifiques aux recettes minières									-	-	-	-	PM	MINEFID
4.1.2.	Action 4.1.2 : Renforcer les capacités des acteurs									-	45 000 000	25 000 000	70 000 000		
4.1.2.1	Traduire en six langues nationales ,éditer et vulgariser une brochure sur les taxes et redevances applicables au secteur minier					X				15 000 000	-	15 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP,MMCE,OSC

4.1.2.2	Organiser un atelier de formation des agents des impôts, des douanes, du Trésor, de l'administration des mines, de l'environnement, des sociétés minières, des OSC sur la comptabilité minière							5 000 000	5 000 000	10 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP,GMP,MMCE, MINEFID, MECV
4.1.2.3	Organiser quinze ateliers d'information et d'échanges sur les taxes et redevances minières dans les quinze zones minières				X	X		25 000 000	20 000 000	45 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP, MMCE
								-	-	-			
5	Axe 5 : Affectations des revenus	Exigence 5						-	41 500 000	33 000 000	74 500 000		
5.1	Objectif 5.1 : Rendre compte de l'utilisation des revenus											IP18	
5.1.1.	<i>Action 5.1.1</i> : Collecter l'information sur l'utilisation des revenus							-	6 500 000	3 000 000	9 500 000		
5.1.1.1	Collecter et analyser les rapports communaux et régionaux sur l'utilisation des recettes provenant du fonds minier de développement local				X	X		1 500 000	1 500 000	3 000 000	A rechercher		SP-ITIE,GMP
5.1.1.2	Produire et vulgariser un rapport annuel sur les contributions sociales non obligatoires des entreprises minières				X	X		1 500 000	1 500 000	3 000 000	A rechercher		SP-ITIE,GMP
5.1.1.4	Organiser un atelier de réflexion sur l'affectation des recettes minières				X			3 500 000		3 500 000	A rechercher		SP-ITIE,GMP
5.1.2.	<i>Action 5.1.2</i> : Renforcer les capacités des acteurs							-	35 000 000	30 000 000	65 000 000		
5.1.2.1	Organiser treize ateliers d'information et d'échanges sur les transferts des revenus miniers aux collectivités territoriales dans les treize régions				X	X		35 000 000	30 000 000	65 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP,MMCE
6	Axe 6 : Contribution sociale et économique	Exigence 6						-	57 500 000	52 500 000	110 000 000		
6.1	Objectif 6.1 : Améliorer les conditions de vie des populations											IP19,IP20,IP21,IP22,IP23,IP24,IP25	

6.1.1	Action 6.1.1 : Divulguer les informations relatives à la contribution sociale du secteur minier							-	9 500 000	9 500 000	19 000 000			
6.1.1.1	Vulgariser les rapports conjoints des ministères en charge des finances et des mines sur la gestion du fonds minier de développement local					X	X		3 500 000	3 500 000	7 000 000	A rechercher		SP,OSC,MINEFI D
6.1.1.2	Vulgariser les rapports conjoints des ministères en charge des finances, des mines et de l'environnement sur la gestion du fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine					X	X		3 000 000	3 000 000	6 000 000	A rechercher		SP,OSC,MINEFI D
6.1.1.3	Produire et vulgariser un rapport annuel sur les contributions sociales non obligatoires des entreprises minières					X	X		3 000 000	3 000 000	6 000 000	A rechercher		SP-ITIE,GMP
											-			
6.1.2.	Action 6.1.2 : Renforcer les capacités des acteurs							-	48 000 000	43 000 000	91 000 000			
6.1.2.1	Organiser treize conférences publiques sur les niveaux d'exécution des fonds existants dans les treize régions								13 000 000	13 000 000	26 000 000	A rechercher		SP ITIE
6.1.2.2	Organiser quinze sessions d'information et d'échanges sur le fonds minier de développement local					X	X		35 000 000	30 000 000	65 000 000	A rechercher		SP ITIE
											-			
											-			
7	Axe 7 : Résultats et impact	Exigence 7						488 966 499	391 766 499	123 500 000	1 004 232 998			
7.1	Objectif 7.1 : Assurer la conformité de la mise en œuvre de l'ITIE au BF												IP0,IP1,IP6, IP26,IP27 , IP28,IP29	
7.1.1	Action 7. 1.1 : Renforcer le débat public sur la gestion du secteur minier							346 766 499	387 766 499	119 500 000	854 032 998			
7.1.1.1	Simplifier les 5ème,6ème et 7ème Rapports ITIE	X				X	X	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	PADSEM		SP-ITIE,GMP
7.1.1.2	Traduire les 5ème, 6ème et 7ème Rapport ITIE en sept langues	X				X	X	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	PADSEM		SP-ITIE
7.1.1.3	Imprimer les rapports ITIE simplifié en français et en sept langues nationales	X	X			X	X	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	PADSEM		SP-ITIE
7.1.1.4	Disséminer les Rapports ITIE 2013, 2014, 2015 et 2016 dans les 15 communes abritant des mines					X	X	15 000 000	15 000 000	15 000 000	45 000 000	PADSEM		SP-ITIE,GMP
7.1.1.5	Produire et soumettre un rapport en conseil des ministres après adoption des rapports ITIE							500 000	500 000	500 000	1 500 000	A rechercher		SP-ITIE

7.1.1.6	Organiser un séminaire gouvernemental sur le secteur minier et sur l'ITIE							1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.7	Organiser une session d'information et d'échanges sur le secteur minier et sur l'ITIE au profit des parlementaires			X	X	X	X	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.8	Organiser cinq sessions de formation thématique sur le secteur minier et l'ITIE au profit des commissions parlementaires							3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.9	Organiser cinq sessions d'information et d'échanges sur le secteur minier et l'ITIE au profit des universités publiques de Ouagadougou, Bobo, Koudougou, Fada N'Gourma et Ouahigouya							25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.10	Organiser treize sessions de formation sur les questions minières et sur l'ITIE au profit des Gouverneurs, des Présidents des conseils régionaux, les hauts commissaires, des maires, des préfets, des responsables des services déconcentrés de l'Etat et des animateurs des médias locaux							-	5 000 000	-	5 000 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.11	Organiser treize conférences publiques sur les questions minières et sur l'ITIE au profit des treize régions du pays							-	45 000 000	-	45 000 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.12	Organiser deux sessions de formation sur les questions minières et l'ITIE au profit des acteurs des médias à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso							-	65 000 000	-	65 000 000	A rechercher		SP-ITIE/MATDSI
7.1.1.13	Organiser quinze sessions d'information et d'échange sur les questions minières et l'ITIE au profit des comités locaux de l'ITIE des quinze zones minières							-	10 000 000	-	10 000 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.14	Organiser treize conférences publiques sur les questions minières et sur l'ITIE au profit des treize régions du pays							-	45 000 000	-	45 000 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.15	Produire trois émissions télé (RTB-Télé, BF1 et Burkina info) sur les questions minières et l'ITIE							-	15 000 000	-	15 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP-ITIE
7.1.1.16	Produire quinze émissions radios sur les questions minières et sur l'ITIE au niveau des quinze zones minières							4 500 000	4 500 000	4 500 000	13 500 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP-ITIE
7.1.1.17	Produire un microprogramme en six langues sur les questions minières et l'ITIE							-	7 500 000	-	7 500 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.18	Diffuser le microprogramme en langues locales à diffuser dans les radios des quinze zones minières							-	6 000 000	-	6 000 000	A rechercher		SP-ITIE

7.1.1.19	Instituer un prix ITIE de la meilleure production journalistique sur la promotion de la transparence dans le secteur minier (1er prix = 1 000 000 + un trophée + 1 voyage à l'international								7 500 000	7 500 000	7 500 000	22 500 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.20	Réaliser des jeux radiophoniques en français et en langues locales sur les questions minières et sur l'ITIE sur quinze radios locales des quinze zones minières								5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		SP-ITIE
7.1.1.21	Présenter des exposés sur les questions minières et sur l'ITIE lors des rencontres nationales (PROMIN, SEMICA, JNP, JNJ, SNC, SIAO, FESPACO, 11 Décembre...)									3 000 000		3 000 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.22	Organiser une cérémonie de lancement officielle de la mise en œuvre de la plateforme multi-acteurs d'Information et de Communication du Secteur minier (PMIC/SM) du Burkina Faso									8 000 000		8 000 000	A rechercher		SP-ITIE
7.1.1.23	Mettre en œuvre un système informatisé de collecte et de diffusion de l'information sur le secteur minier au Burkina Faso				X	X			175 000 000	-	-	175 000 000	PADSEM		SP-ITIE
7.1.1.24	Réaliser un débat télévisé d'une heure sur la contribution inclusive des femmes dans les industries extractives et comment accroître le leadership féminin dans le secteur					X			3 500 000	-	-	3 500 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		OSC AFEMIB
7.1.1.25	Réaliser sept débats + jeux radiophonique dans les 7 régions pilotes pour échanges avec les OSC et autorités locales impacts sur les conditions de vie des femmes/filles et des enfants ; mesures à prendre pour l'appui accompagnement avant, pendant et après l'exploitation minière ; intérêt pour la stratégie de reconversion.					X	X	X	35 000 000	35 000 000	35 000 000	105 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		OSC AFEMIB
7.1.1.26	Organiser une rencontre sous régionale sur le " Représentativité, rôle et implication des femmes dans la gouvernance et la gestion des fonds miniers de développement local "					X			35 000 000	35 000 000	-	70 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		OSC AFEMIB
7.1.1.27	Sensibiliser 50 responsables des compagnies minières industrielles et semi-mécanisée et des exploitations artisanales à la prise en compte de la dimension genre dans le secteur minier						X		-	10 000 000	-	10 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		OSC AFEMIB
	Suivre l'élaboration et l'adoption des textes d'application du nouveau code minier				X	X	X		500 000	500 000	-	1 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)		OSC ORCADE

ANNEXE 2 : CADRE DE RESULTATS DU PLAN D'ACTION 2016-2018

Exigences	Réf.	Intitulé de l'indicateur	Variables	Structure resp.	Désagrégation	Normes	Résultats						
							Référence	Réalizations			Cibles		
							2009	2013	2014	2015	2016	2017	2018
7	IP0	Indice de perception du secteur minier						AR	AR	AR	AR	AR	AR
7	IP1	Niveau global de transparence				Conforme	Candidat	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
1	IP2	Nombre de sessions du comité de pilotage tenues		SP-ITIE			4	5	5	6	4	4	4
1	IP3	Taux de participation aux sessions du Comité de Pilotage		SP-ITIE		100%	AR	AR	AR	82%	85%	90%	100%
1	IP4	Nombre de décisions prises par session		SP-ITIE		3	AR	AR	AR	2	3	3	3
1	IP5	Nombre de comités locaux ITIE fonctionnels		SP-ITIE		15	AR	AR	AR	0	5	10	15
7 et 1	IP6	Nombre d'activités de renforcement de capacités		SP-ITIE			AR	AR		3	2	3	3
2	IP7	Proportion d'autorisations et de titres miniers publiés		MEMC/DGCM			AR	AR	AR		50%	75%	100%
2	IP8	Nombre de sociétés minières ayant divulgué les noms de leurs propriétaires réels		SP-ITIE			AR	AR	AR		1	5	32

2	IP09	Proportion de demandes d'autorisations et de permis miniers octroyés		MEMC/DGCM			AR	AR	AR	AR	50%	60%	70%
2	IP10	Proportion de demandes d'autorisations et de permis miniers non octroyés		MEMC/DGCM			AR	AR	AR	AR	50%	40%	30%
3	IP11	Quantité d'or brut produit et raffiné		MEMC/DGMG					AR	AR	AR	AR	AR
3	IP12	Type de minerais produits		MEMC/DGMG			1	2			2	3 (zinc, or, manganèse)	3
3	IP13	Quantité produite par type de minerai		MEMC/DGMG				OR : 32,994 tonnes ZINC : 44742 tonnes	AR	AR	AR	AR	AR
4	IP14	Pourcentage d'écart des paiements entre les sociétés minières et les entités publiques		SP-ITIE		1%	%	1,69%	AR	AR	1,50%	1%	0,5%
4	IP15	Proportion des recettes minières dans le budget de l'Etat hors financements extérieurs		MINEFID/DGB				16,6%	AR	AR	17%	18%	19%
4	IP16	PIB secteur minier		MINEFID/DGEP				6365,667 millions	AR	AR	AR	AR	AR

4	IP17	Proportion des recettes minières transférées aux collectivités territoriales		MINEFID / DGTCP				20%		20%	20%	20%	
5	IP18	Proportion de projets structurants financés à partir des recettes minières		MINEFID /DGB					AR	AR	AR	AR	AR
6	IP19	Superficies de terres réhabilitées		MEECC					AR	AR	AR	AR	AR
6	IP20	Nombre d'arrêtés de faisabilité ou de conformité environnementale délivrés		MEECC/ BUNEE					AR	AR	AR	AR	AR
6	IP21	Nombre de Plan de Gestion Environnemental (PGES) suivis		MEECC/ BUNEE					AR	AR	AR	AR	AR
6	IP22	Nombre d'inspections réalisées		MEECC/ BUNEE						20	10	15	20
6	IP23	Nombre de salles de classes construites		MENA					AR	AR	AR	AR	AR
6	IP24	Nombre d'emplois (directs et indirects) créés		MFPTPS				7287 (Dont 6829 nationaux)	AR	AR	AR	AR	AR
6	IP25	Nombre de forages réalisés		MEA					AR	AR	AR	AR	AR
6	IP26	Nombre de structures sanitaires réalisées et fonctionnelles		MEA					AR	AR	AR	AR	AR

6	IP27	Nombre de communes minières		MATDSI									
6	IP28	Pourcentage des exportations du secteur minier par rapport aux exportations totales		MINEFID / DGEP MCIA				63 ,1%	AR	AR	AR	AR	AR
7	IP29	Nombre d'activités de débats publics réalisés sur le secteur extractif		SP-ITIE		15		10	13	15	15	15	15
7	IP30	Nombre de réformes faites							AR	AR	AR	AR	AR
7	IP31	Pourcentage de recommandations mises en œuvre		SP-ITIE		100%			AR	AR	70%	80%	90%
7	IP32	Nombre d'exigences satisfaites		SP-ITIE		7		7			7	7	7

AR : A Renseigner

ANNEXE 3 : CADRE DE MESURE DES RESULTATS

Résultats	Indicateurs	Sources de données	Méthode de collecte	Fréquence de collecte des informations
Amélioration du fonctionnement du GMP de l'ITIE-Burkina	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions tenues du comité de pilotage - Taux de participation par groupe d'acteurs - Nombre de décisions prises par session - Nombre de comités locaux fonctionnels 	<p>MINEFID/SP-ITIE</p> <p>MINEFID/SP-ITIE</p> <p>MINEFID/SP-ITIE</p> <p>MINEFID/SP-ITIE</p>		Annuelle
Publication des contrats et licences	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'autorisations et de titres miniers publiés - Nombre de sociétés minières ayant divulgué les noms de leurs propriétaires réels - Nombre de demandes de permis et d'autorisations octroyés - Proportion de demandes d'autorisations et de permis miniers non octroyés 	<p>MEMC/DGCM</p> <p>MINEFID/SP-ITIE</p> <p>MEMC/DGCM</p> <p>MEMC/DGCM</p>		Annuelle

Suivi et publication des quantités de production	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'or brut produit - Quantité d'or raffiné - Type de minerais produits - Quantité produite par type de minerai 	MEMC /DGMG		Annuelle
Suivi des paiements des taxes, impôts et redevances	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'écart des paiements entre les sociétés minières et les entités publiques - Proportion des recettes minières dans le budget de l'Etat hors financements extérieurs - PIB secteur minier - Proportion des recettes minières transférées aux collectivités territoriales 	MINEFID/DGB MINEFID/DGEP MINEFID /DGTCP		Annuelle
Traçabilité de l'utilisation des recettes provenant de l'industrie extractive	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets structurants financés à partir des recettes minières - Montant des recettes minières alloué aux projets structurants 	MINEFID/DGB MEMC		Annuelle

<p>Protection environnementale et amélioration des conditions de vie des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salles de classes construites - Nombre d'emplois (directs et indirects) créés - Nombre de forages réalisés - Nombre de structures sanitaires réalisées et fonctionnelles - Superficie de terres réhabilitées - Nombre d'arrêtés de faisabilité ou de conformité environnementale délivrés - Nombre de PGES suivis - Nombre d'inspections réalisées 	<p>MENA/ DGESS/</p> <p>MJFIP/ DGESS/</p> <p>MEA/ DGESS/ MS/ DGESS/</p> <p>MEECC/ DGESS/</p> <p>MEECC /BUNEE</p> <p>MEECC /BUNEE</p> <p>MEECC /BUNEE</p>		<p>Annuelle</p>
<p>Engagement des parties prenantes dans la gouvernance du secteur extractif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de débats publics animés par an sur la transparence du secteur minier - Nombre de plaintes - Nombre d'incidents communautaires 	<p>SP-ITIE</p> <p>MATDSI</p> <p>MATDSI</p>		<p>Annuelle</p>